



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLVI)/8b
1 octobre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUARANTE-SIXIÈME SESSION
5 – 10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

Résumé analytique

Validation du projet de principes et lignes directrices OIBT révisés pour la gestion durable des Forêts tropicales naturelles

par James K. Gasana

Résumé analytique

Cette note présente un résumé du processus de validation qui a été organisé par le Secrétariat de l'OIBT dans la préparation d'une version finale devant intégrer observations formulées par les pays membres de l'OIBT sur une version révisée du présenté au Comité du reboisement et de la gestion forestière (CRF) en novembre 2011 au Guatemala. Cette validation s'est opérée dans le cadre de trois ateliers qui se sont déroulés en Asie (avec la participation de la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines), en Afrique (avec des participants venus du Bénin, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la République centrafricaine et de la République du Congo) et en Amérique latine (Colombie, Guatemala, Pérou). À l'issue de ces trois ateliers, les recommandations émises ont été regroupées afin de produire un document sous le titre «Projet final de révision des Principes et Directives de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles » destiné à l'examen du CIBT à sa 48e session. Ce nouveau projet de texte comporte 16 principes, 84 lignes directrices et 310 mesures recommandées. Son volume a été réduit, qui après avoir été supérieur à 100 pages est passé à 70 pages. De par sa structure et cette réduction de volume, ce projet de texte est plus convivial que celui de novembre 2011. S'il est approuvé, il doit enrichir les lignes directrices OIBT de la gestion durable des forêts dont on a disposé jusqu'à présent. À cet égard, les résultats d'un essai mené en Côte d'Ivoire sont rassurants. En dépit des différences qui existent entre les objectifs politiques spécifiques des différents pays, on constate une forte convergence entre les trois ateliers de validation sur l'importance cruciale de la gestion forestière plurifonctionnelle. Par ailleurs, bien que le marché des produits clés de la foresterie soient diversifié dans de nombreux pays, les participants ont généralement montré des vues convergence sur l'importance que les lignes directrices accordent aux services écosystémiques que dispensent les forêts pour maintenir ou protéger les autres richesses que constituent la biodiversité, les sols et les eaux. Un plus faible point de convergence dans les vues des participants a porté sur l'importance qu'il convient d'accorder au changement climatique et à la REDD+ dans le projet de lignes directrices révisées. La formulation actuelle a répondu à cette difficulté en reconnaissant le rôle de la gestion des forêts tropicales dans le piégeage du carbone sans pour autant insister outre mesure sur le changement climatique et la REDD +.

A. Introduction

1. La révision des Lignes directrices de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles a été préparée par deux consultants : MM. Juergen Blaser (Suisse) et Cesar Sabogal (Pérou). Dans le processus de révision, les consultants ont bénéficié des apports de deux réunions d'experts : à Thoun (Suisse) en juin 2010 et Antimary (Brésil) en août 2011. Le projet de texte révisé a été présenté par le Dr James Gasana K. au Comité de l'OIBT sur le reboisement et la gestion forestière (CRF) en novembre 2011 au Guatemala. Le Comité s'est félicité du travail accompli mais a estimé que davantage de temps était nécessaire pour permettre aux membres de l'OIBT d'émettre des commentaires. Par la suite, le Secrétariat de l'OIBT a demandé aux pays membres de transmettre leurs commentaires sur le projet. Après avoir reçu les commentaires, le Secrétariat de l'OIBT a défini les modalités de validation du projet de lignes directrices. Ces modalités consistaient à engager un consultant pour rédiger un nouveau projet de travail intégrant les commentaires reçus des Membres, et l'organisation de trois ateliers de validation régionale en Asie, Afrique et Amérique latine.
2. La présente note se veut un résumé des modalités de validation qui ont été mises en œuvre par le Secrétariat de l'OIBT afin de préparer un projet final prenant en compte les commentaires des pays membres..

B. Les modalités de validation

B.1 Commentaires émanant des pays membres de l'OIBT

3. Les principaux commentaires reçus au Secrétariat de l'OIBT en provenance des pays membres sont présentés à l'annexe 2. Les membres qui ont transmis des commentaires sont le Bénin, le Guatemala, la Malaisie, la Norvège et la Suisse. Leurs commentaires se rapportent à la fois à la structure et au contenu du projet de révision des lignes directrices de l'OIBT sur la GDF.
4. Sur la structure du document, les observations peuvent être résumées comme suit :

- L'introduction dans la partie I est trop longue et doit être rendue plus concise et précise.
- Les lignes directrices devraient être élaguées, énoncées simplement et en termes pratiques, en évitant les prescriptions inutiles et les répétitions.
- Les principes doivent être exposés selon leur justification, leur ligne directrice et l'action recommandée sans déclaration en préambule à chaque ligne directrice
- De nombreux concepts clés utilisés dans le texte des lignes directrices ne sont pas définis dans le glossaire.
- Les mesures recommandées ne sont pas numérotées. Leur formulation doit être orientée vers l'action.
- Dans de nombreux cas, il y a trop de mesures recommandées sous la même ligne directrice.
- La colonne des groupes d'acteurs donnés à titre indicatif devrait mentionner parmi les parties prenantes « administration locale ou territoriale » lorsqu'il y a lieu, afin de se conformer à la loi sur la décentralisation dans les pays où existe une telle loi.

5. Sur le contenu, les observations ont été les suivantes :

- L'augmentation drastique du nombre des mesures recommandées par rapport aux lignes directrices précédentes peut entraîner l'imposition de plus grandes exigences aux aménagistes forestiers en ce qui concerne leur mise en œuvre.
- Une corrélation précise doit être clairement établie entre les lignes directrices de l'OIBT et les C&I.
- Les facteurs qui rendent la gestion forestière non pérennisables, parmi lesquels la mauvaise gouvernance, doivent être abordées.
- Est nécessaire une ligne directrice portant sur les conditions-cadres propres à assurer à la GDF son financement.
- Il n'est fourni aucune définition des services environnementaux ou « services écosystémiques ».
- Alors que la planification de la gestion forestière n'est pas présentée comme l'un des principes, certaines bonnes pratiques de gestion forestière au niveau des UFA ont été élevées au rang de principes, ex. la réglementation et le contrôle des rendements à l'hectare.
- En ce qui concerne la participation des collectivités à la GDF, l'obtention de « leur consentement libre préalable et éclairé aux décisions d'aménagement forestier » est un processus nouveau dont la mise en œuvre nécessite davantage de temps.
- L'inscription en annexe de la question de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets au niveau des UFA donne l'impression qu'il s'agit d'un problème extérieur qui s'ajoute à la problématique de la GDF. L'annexe devrait faire partie intégrante de la GDF.
- Les questions liées à la gestion du carbone, au changement climatique et à la REDD+ occupent une place disproportionnée. Il est prématuré d'inclure la REDD+ dans les lignes directrices. L'accent devrait être mis sur la GDF en s'attachant à promouvoir la certification car il est entendu qu'une forêt gérée sur un mode durable est neutre en carbone.

B.2 Rédaction du document de travail destiné aux ateliers régionaux

6. Le Secrétariat de l'OIBT a fait appel à un consultant pour analyser, évaluer et intégrer, le cas échéant, les observations formulées par les pays membres de l'OIBT sur le projet de révision des lignes directrices OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Le consultant a remis à l'OIBT un nouveau projet de texte sur lequel a porté la validation dans le cadre d'ateliers organisés dans les trois régions tropicales.

C Organisation d'ateliers régionaux

C.1 Objectifs, ordre du jour, et des lieux de réunion des ateliers

7. Les objectifs de ces ateliers étaient les suivants :

- Contribuer à la validation et à la finalisation du projet de texte des lignes directrices de l'OIBT, en tenant compte de l'expérience de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

- Plus précisément, réexaminer le projet de texte modifié de lignes directrices de l'OIBT (juillet 2012).
8. L'ordre du jour du premier atelier (voir annexe 1) a été élaboré par le Secrétariat de l'OIBT, en collaboration avec le premier pays hôte (Malaisie) et le consultant de l'OIBT. Le même ordre du jour a été traduit et utilisé dans les deux autres ateliers. Les lieux et dates de ces ateliers et les pays de provenance de leurs participants sont présentés au tableau 1.
 9. Les participants étaient des fonctionnaires impliqués principalement dans la formulation de la politique forestière et la mise en œuvre de la GDF dans leurs pays, des représentants du GCSC et du TAG de l'OIBT, des acteurs de la mise en œuvre de la GDF et de la certification du bois, des scientifiques, des chercheurs et des universitaires engagés dans la GDF.

Tableau 1 : Lieu et date des ateliers et origines de leurs participants

Venue	Date	Pays de provenance des participants
Kuala Lumpur (Malaisie)	10-12 juillet 2012	Indonésie, Malaisie, Philippines
Libreville (Gabon)	16-18 juillet 2012	Bénin, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Togo
Punta Sal (Pérou)	14-16 août 2012	Colombie, Guatemala, Pérou

C.2 Déroulement et modalités des ateliers

10. **Validation.** Le terme « validation », s'entend d'un examen des lignes directrices permettant de s'assurer que les exigences relatives à l'utilisation prévue sont satisfaites. Cela suppose les vérifications suivantes :
 - La robustesse des lignes directrices, en répondant à la question : « Est-ce que la GDF produira des résultats satisfaisants si les principes et lignes directrices de l'OIBT sont utilisés pour guider l'aménagement et la gestion des forêts ? »
 - Une réponse fiable à la question : « Est-ce que les principes et lignes directrices de l'OIBT permettent à la GDF de produire des résultats qui reflètent les attentes des parties prenantes? »
 - L'intelligibilité, la clarté et la concision, en répondant à la question « les principes et lignes directrices de l'OIBT sont-ils clairement formulés et assimilables par les utilisateurs visés? »
11. **Les principes.** Après avoir précisé ce en quoi consiste la validation, il était important que les ateliers partagent la même intelligence des concepts essentiels de principe, lignes directrice, et action recommandée. Les principes sont des énoncés d'objectifs ou de valeurs qui représentent les exigences acceptées ou prônées pour guider les politiques publiques, processus et pratiques de réalisation de la GDF. L'ensemble de ces principes est pris par ses utilisateurs comme composant les caractéristiques essentielles de la GDF, ce qui signifie que la GDF ne saurait réellement se trouver constituée si un seul de ces principes devait être ignoré. Le résultat escompté est qu'une fois les principes bien assimilés par les acteurs de la gestion durable des forêts, ceux-ci seront en mesure de mettre en œuvre les bonnes pratiques, en tenant compte des réalités propres au terrain de leur application et avec l'aide d'outils plus spécifiques disponibles selon leurs besoins.
12. Les principes sont explicités par un exposé succinct de leur raison d'être ou justification. Les termes de « vision, changement ou valeur » sont employés au lieu de termes dénotant une « action », cela afin de pouvoir désigner un état qu'il convient d'entretenir ou de modifier dans l'optique de la GDF, davantage qu'une action qui doit être effectuée.
13. Les principes visent à accompagner l'élaboration ou la révision des politiques, lois et règlements qui aident à la mise en œuvre de bonnes pratiques à différents niveaux de la gestion forestière. De ce point de vue, il est souhaitable d'établir un lien entre les principes et les critères et indicateurs (C & I), de sorte que les éléments visés dans les C&I de l'OIBT pour la GDF soient adéquatement pris en compte dans ces principes et vice-versa.

14. **Lignes directrices.** Les lignes directrices sont des énoncés reposant sur des éléments probants conçus pour assister les décideurs, les aménagistes forestiers et d'autres acteurs concernés à prendre des décisions éclairées sur les mesures ou interventions qu'appelle une gestion forestière de qualité. Elles suggèrent ou préconisent certaines bonnes pratiques permettant de se conformer aux principes de la gestion durable des forêts. Elles sont constituées d'énoncés prescriptifs à caractère formel qui doivent être suffisamment robustes pour répondre aux circonstances et contraintes particulières des réalités du terrain où elles doivent être appliquées. Elles s'inscrivent néanmoins à un niveau de généralité où elles présentent un intérêt dans la plupart des conditions et réalités où doit s'opérer la gestion des forêts. Les lignes directrices sont ambitieuses dans leurs intentions. Elles ne comportent aucun caractère d'obligation et ne prétendent pas à l'exhaustivité; elles peuvent aussi ne pas se trouver applicables à toutes les situations de gestion forestière. Elles n'en facilitent pas moins la poursuite du développement systématique de la gestion durable des forêts et contribuent ce faisant à assurer un degré élevé d'application des bonnes pratiques.
15. Prises ensembles dans le respect des principes qui les sous-tendent, les lignes directrices expriment la direction souhaitée pour la gestion forestière. Elles peuvent se concrétiser en objectifs, résultats à atteindre, cibles quantitatives ou indicateurs pour de futurs plans de gestion nationaux, régionaux d'UFA. Elles se distinguent des normes en ceci que les normes nationales constituent des pratiques obligatoires qui peuvent être exigées par la législation ou la réglementation nationale ou constituer des exigences spécifiques de mise en œuvre de politiques publiques arrêtées, et de ce fait être susceptibles d'une application imposée et sanctionnée par la loi. Elles ne se conçoivent pas dans l'absolu et ne sont pas destinées à supplanter le libre-arbitre des acteurs. Elles sont énoncées avec un certain degré de généralité grâce auquel elles conservent un intérêt dans la plupart des conditions et réalités rencontrées.
16. **Les mesures recommandées.** Les mesures recommandées sont les tâches proposées dans le but de mettre en œuvre les lignes directrices auxquelles elles correspondent. Les mesures proposées pour une ligne directrice donnée revêtent un caractère de suggestion. Certaines des mesures ainsi proposées peuvent être utiles dans certains cas mais pas dans d'autres, et il peut d'autre part se trouver des circonstances qui exigent des mesures qui n'ont pas du tout été abordées ici. Ces situations particulières doivent être traitées par ceux qui participent activement à la mise en œuvre de la GDF et les mesures qui leur conviendront sont appelées à varier en fonction du contexte.
17. **Aspects importants du travail de validation.** Les aspects particuliers dont il convient de s'assurer dans le travail de validation sont les suivants :
- a) Valeur informationnelle : les lignes directrices doivent informer les décideurs, les intervenants de terrain, le public et d'autres intéressés sur les pratiques souhaitables en matière de gestion durable des forêts.
 - b) Cohérence interne : aucune partie des lignes directrices ne doit se trouver en contradiction, dans l'esprit comme dans l'application, avec quelque autre partie.
 - c) Souplesse : les lignes directrices ne bornent pas inutilement le jugement non plus que le libre-arbitre du professionnel.
 - d) Faisabilité : chaque ligne directrice est applicable dans le cadre concret des pratiques existantes
 - e) Clarté de la langue employée : les lignes directrices sont rédigées en langage clair et en énoncés succincts et dépourvus d'ambiguïté.

D. Résultats des ateliers

D.1 Conclusions essentielles des ateliers

18. **Atelier de Kuala Lumpur. Kuala Lumpur atelier.** Les participants ont produit un travail considérable consistant à améliorer la structure et le libellé des principes et lignes directrices révisées de la GDF. Quant au fond, ils ont apporté des contributions importantes à tous les principes, en particulier les bonnes pratiques, le cadre politique et juridique, et la planification de

la gestion forestière durable. Ils ont proposé de supprimer la colonne indiquant les parties prenantes pour chaque mesure proposée.

19. De nombreux participants ont estimé que le changement climatique et la REDD+ occupaient une trop grande importance, en affirmant que si une forêt est gérée sur un mode durable, elle est neutre en carbone. Ils se sont déclarés défavorables à l'intégration du changement climatique dans la partie principale des lignes directrices et ont été partisan de traiter cet aspect en appendices à ces dernières. Une opinion similaire a été exprimée par des représentants du gouvernement qui ont présidé à la fois la cérémonie d'ouverture et à la cérémonie de clôture.
20. **Atelier de Libreville.** Dans son allocution d'ouverture, le ministre des Eaux et Forêts, SE Gabriel Tchango, a déclaré que la révision des lignes directrices de l'OIBT de GDF devait respecter les considérations suivantes :
- Les populations ont des attentes croissantes vis-à-vis de la forêt.
 - La reconnaissance accrue du rôle joué par les forêts tropicales dans l'atténuation du changement climatique.
 - La nécessité de prendre en compte les droits des peuples autochtones et des populations locales sur les forêts et leur exploitation.
 - Le développement de la certification forestière comme facteur de promotion de la GDF et d'accès aux marchés sensibles au respect de l'environnement.
 - La nécessité de lutter contre l'exploitation forestière illégale
 - Le rôle croissant des ONG dans la gestion des forêts et l'élaboration de la politique forestière.
21. Le ministre a invité les participants à accorder une attention particulière aux thèmes suivants :
- La gestion durable des produits forestiers non ligneux;
 - La conservation de la biodiversité;
 - La participation des populations locales dans la gestion durable des forêts;
 - Une gestion efficace des forêts communautaires;
 - L'adaptation des programmes gouvernementaux aux changements climatiques.
22. **La contribution de la Côte d'Ivoire.** L'atelier de Libreville a été enrichi par un travail de validation intéressant menée par la Côte d'Ivoire, dont les résultats ont montré la valeur et la fonctionnalité du projet de directives révisées. Sur un total de 81 lignes directrices, 47 étaient déjà appliquées dans les forêts du pays (58 %), 21 lignes directrices n'étaient pas été suffisamment appliquées (26 %), et 13 des lignes directrices n'étaient pas du tout appliquées (16 %).
23. **Punta Sal, atelier au Pérou.** Les participants à l'atelier de Punta Sal ont produit un excellent travail sur tous les principes, en modifiant le texte afin d'en réduire la longueur et d'en améliorer le contenu. Ils sont parvenus à un bon compromis sur la formulation et la présentation des principes relatifs au changement climatique. Tout en intégrant celui-ci dans le texte, ils n'ont trouvé justifié de mettre en exergue la REDD+.
24. Les participants à l'atelier de Punta Sal ont relevé des problèmes dans la traduction de concepts essentiels de la gestion forestière de l'anglais à l'espagnol et ont recommandé de faire attention à la traduction du document final. Ils ont en outre préconisé d'ajouter des concepts clés dans le glossaire et d'assurer la pertinence des textes exposant les arguments qui sous-tendent les principes.

Tableau 2 : Exemple of validation par la Côte d'Ivoire du projet de Lignes directrices révisées pour la GDF

Principes	Nombre de lignes directrices	Nombre de lignes directrices appliquées/ pratiquées	Nombre de lignes directrices insuffisamment appliquées	Nombre de lignes directrices inappliquées
Principe 1	10	5	5	0
Principe 2	4	4		
Principe 3	3	2	1	

Principe 4	5	4	1	
Principe 5	4		3	1
Principe 6	4		2	2
Principe 7	4			4
Principe 8	2	1	1	
Principe 9	3		3	
Principe 10	5	4	1	
Principe 11	4	3		1
Principe 12	6	4	2	
Principe 13	4			4
Principe 14	4	2	2	
Principe 15	18	18		
Principe 16	1			1
Total	81	47	21	13
Pourcentage	100	58	26	16

D.2 Résultat

25. À l'issue du troisième atelier, le consultant a synthétisé le travail des trois ateliers afin de produire un document portant le titre « Projet final de révision des Principes et Lignes directrices de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles » pour l'examen du CIBT à sa 48e session. Ce document est produit au sous la cote CRF(XLVI)/8a.

E. Conclusion

26. Le nouveau projet comporte 16 principes, 84 directives et 310 mesures recommandées. Son volume original de 100 pages a été réduit à 70 pages. En ce qui concerne la structure et le volume, le texte révisé est d'un usage plus convivial que celui de novembre 2011. S'il est approuvé, on escompte qu'il valorise les existantes lignes directrices OIBT de la gestion durable des forêts. À cet égard, les résultats d'un essai mené en Côte d'Ivoire sont rassurants.

27. En dépit des différences qui existent entre les objectifs politiques spécifiques des différents pays, on constate une forte convergence entre les trois ateliers de validation sur l'importance cruciale de la gestion forestière plurifonctionnelle. Bien que le marché des produits clés de la foresterie soient diversifié dans de nombreux pays, les participants ont généralement montré des vues convergence sur l'importance que les lignes directrices accordent aux services écosystémiques que dispensent les forêts pour maintenir ou protéger les autres richesses que constituent la biodiversité, les sols et les eaux.

28. Un plus faible point de convergence dans les vues des participants a porté sur l'importance qu'il convient d'accorder au changement climatique et à la REDD+ dans le projet de lignes directrices révisées. La formulation actuelle a répondu à cette difficulté en reconnaissant le rôle de la gestion des forêts tropicales dans le piégeage du carbone sans pour autant insister outre mesure sur le changement climatique et la REDD +.

ANNEXE 1 : PROGRAMME PROVISOIRE DE L'ATELIER



Programme provisoire

Atelier de validation du projet de texte révisé des Lignes directrices OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles

10 -12 juillet 2012, Kuala Lumpur (Malaisie)

organisé par l'OIBT

en coopération avec le Ministère des plantations industrielles et produits de base

Horaires	Thème	Orateur
JOUR 1 – mardi 10 juillet 2012		
08 h 40-09 h 00	Inscriptions	
09 h 00-09 h 30	Allocutions liminaires <ul style="list-style-type: none"> • Représentant du Ministère des plantations industrielles et produits de base • Représentant du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement • Représentant de l'office des forêts de Malaisie péninsulaire • Représentant de l'OIBT 	
09 h 30-10 h 00	Présentation de l'atelier : objectifs, résultats attendus, modalités de travail, logistique et présentation des participants Séance photo de groupe	M. Hwan Ok Ma, OIBT
10 h 00-10 h 20	Pause café / thé	
10 h 20-10 h 40	Introduction aux lignes directrices OIBT de la GDF	M. Hwan Ok Ma, OIBT
10 h 40-12 h 00	Vue d'ensemble du projet de lignes directrices révisées de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles. Questions litigieuses relatives aux lignes directrices révisées de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles Discussion en plénière	M. James Gasana
12 h 00-12 h 30	<u>Présentation 1</u> Enseignements dégagés de la planification et de la mise en œuvre de la GDF en Malaisie péninsulaire et commentaires recueillis sur le projet de lignes directrices révisées de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles.	Office des forêts de Malaisie péninsulaire

09 h 15-09 h 45	<u>Présentation 7</u> GDF et conservation de la biodiversité : examen des questions de biodiversité des forêts dans la CDB	Ministère malaisien des ressources naturelles et de l'environnement
09 h 45-10 h 15	<u>Présentation 8</u> Enseignements tirés de la promotion de la certification du bois par le Conseil malaisien de certification du bois (MTCC)	MTCC
10 h 15-10 h 45	Pause café / thé	
10 h 45-11 h 15	<u>Présentation 9</u> Enseignements tirés de la GDF et de la certification par PT Sari Bumi Kusuma (entreprise titulaire d'une concession forestière) en Indonésie	PT Sari Bumi Kusuma
11 h 15-12 h 30	Discussion en plénière sur les présentations 6, 7, 8 et 9	Modérateur
12 h 30-14 h 00	Déjeuner	
14 h 00-14 h 30	<u>Présentation 10</u> Recherche et développement relative à la GDF dans les forêts naturelles de Malaisie : résultats principaux de l'intensification de la recherche dans les domaines prioritaires bénéficiaires de petites aides (IRPA)	FRIM
14 h 30-17 h 30	2ème séance des Groupes de travail : identifier les commentaires et recommandations d'amélioration du projet de texte des Lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles Groupe 1 Groupe 2 Groupe 3 Pause café / thé	Animateurs des groupes de travail
18 h 30-20 h 30	Atelier dinatoire	

JOUR 3 – Jeudi 12 juillet 2012

08 h 30-08 h 45	Récapitulatif de la 2ème journée et introduction à la 3ème journée	Modérateur
08 h 45-11 h 00	2 ^{ème} séance des groupes de travail (suite) Groupe 1 Groupe 2 Groupe 3 Pause café / thé	Animateurs des groupes de travail
11 h 00-12 h 30	Restitution des Groupes de travail à la plénière et discussion, 1ère Partie - Structure et éléments clés du texte final des lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles	Animateurs des groupes de travail

12 h 30-14 h 00	Déjeuner	
14 h 00–15 h 30	Restitution des Groupes de travail à la plénière et discussion, 2ème Partie - Commentaires et améliorations spécifiques apportés au texte final des lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles	Animateurs des groupes de travail
15 h 30-15 h 40	Pause café / thé	
15 h 40-15 h 55	Conclusions et perspectives pour l'avenir – texte final des lignes directrices OIBT révisées pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles	M. James Gasana et M. Hwan Ok Ma
15 h 55-16 h 00	Séance de clôture	Ministère des plantations industrielles et des produits de base OIBT

ANNEXE 2 : COMMENTAIRES REÇUS AU SECRETARIAT DE L'OIBT SUR LES LIGNES DIRECTRICES RÉVISÉES DE LA GDF ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PROJET DE TEXTE

N°	Problèmes	Commentaires reçus de la part des pays membres de l'OIBT au Secrétariat de l'OIBT	Membres ayant émis les commentaires	Prise en compte des commentaires dans le projet de texte révisé de septembre 2012
Commentaires sur la structure du document				
1	La 1ère partie est trop longue	L'introduction dans la Partie I des Lignes directrices révisées est trop longue, l'historique doit être plus concis et précis.	Malaisie	La 1ère Partie a été écourtée et ne compte plus que 2 pages, composant une section intitulée «INTRODUCTION» dans la nouvelle version. La plupart de son ancien contenu est compris dans la nouvelle 1ère Partie « CONTEXTE DE LA GESTION DURABLE »
2	Numérotation des mesures recommandées	Les mesures recommandées ne sont pas numérotées dans les lignes directrices révisées.	Malaisie	Les mesures ont été systématiquement numérotées suivant leur lignes directrices et principes qui leur correspondent.
3	Libellé de principes, lignes directrices et des actions recommandées	Le libellé des « mesures recommandée » devrait être davantage orienté vers l'action car certains d'entre eux ne sont que des déclarations à caractère descriptif.	Malaisie	La formulation est orientée vers l'action et cette modification a été apportée par les participants aux ateliers régionaux.
4		L'énoncé des principes et lignes directrices doivent être identiques dans les deux Parties II et III pour les mêmes principes et lignes directrices.	Guatemala	Cela a été corrigé par la restructuration du document qui désormais ne compte qu'une seule partie (PARTIE III) décrivant les principes, les lignes directrices et les actions recommandées
5		Dans la partie II et la partie III, bien que les principes soient les mêmes, les lignes directrices ressortant aux mêmes principes peuvent ne pas être identiques par le numéro et le contenu.	Guatemala	-Idem-
6	Traduction	Des problèmes de traduction de l'anglais à l'espagnol	Guatemala	Il doit être prêté attention à ce problème dans la version définitive

7		Le degré de détail dans les énoncés des principes n'est pas le même pour tous les principes.	Suisse	Un effort a été fait pour corriger cela dans la nouvelle version.
8	Nombre des mesures recommandées	La forte augmentation du nombre d'actions recommandées doit se traduire par une plus forte exigence à l'égard de l'aménagiste forestier pour qu'il mette en œuvre la GDF, que ce soit au niveau national ou à celui de l'UFA.	Malaisie	La nouvelle mouture comporte un moindre nombre de mesures recommandées que celle de novembre 2011.
9	Définition de « principe ».	Le « principe » étant un concept clé, il est proposé d'ajouter sa définition dans le glossaire. Cette définition devrait plus facilement faire apparaître le lien qui unit principes et critères.	Suisse	Les concepts de principe, ligne directrice et action recommandée ont été définis dans la 2 ^{ème} partie et le glossaire de la nouvelle version.
Commentaires quant au fond				
10	Volume des lignes directrices révisées	Les lignes directrices devraient être concises, simple et pratique, en évitant des prescriptions inutiles et les répétitions. À cet égard, la 3 ^{ème} partie du document devrait être révisée pour ne contenir que les principes, leur argument, les lignes directrices et les mesures recommandée, sans préambule pour chaque ligne directrice, car la majeure partie des préambules a été incluse et reflétée dans la mesure recommandée. L'argument de chaque principe pourrait être élaboré pour présenter le sens général des préambules.	Malaisie	En fusionnant et restructurant les anciennes Parties II et III dans une partie 2 le volume du document s'est trouvé diminué. Il a encore été réduit grâce au travail effectué dans des ateliers de validation ou les redites ont été supprimées
11	Lien entre les lignes directrices GDF de l'OIBT et les C & I de l'OIBT	Étant donné que les Directives de l'OIBT pour la gestion durable des forêts et les C & I de cette organisation dispensent un cadre normatif à la GDF, les utilisateurs doivent pouvoir facilement	Suisse	Ce lien est établi au tableau 2 «Grille de présentation des principes OIBT de la GDF et passerelles les reliant aux Critères et Indicateurs de l'OIBT» de la nouvelle version. Il est plus amplement établi par la

		établir un lien explicite entre les deux documents.		restructuration de la partie 3 : les principes y sont effet désormais regroupés selon le critère GDF correspondant
12	Catégories d'acteurs indiquées	Suggestion de plusieurs ajouts à la colonne des catégories d'acteurs indiquées au titre d'un grand nombre de principes. Parmi les intervenants, les administrations locales et territoriales sont particulièrement présentes.	Bénin	De nombreux participants ont estimé que la colonne « catégories d'acteurs indiquées » n'offre pas d'utilité compte tenu de la diversité réalités propres aux différents pays, et qu'elle devrait être supprimée dans la version définitive.
13	Facteurs responsables de la gestion forestière non durable	Les facteurs responsables de la gestion non durable des forêts, en particulier les questions relatives à la gouvernance, ne semblent pas être suffisamment prises en compte. Il serait important de non seulement répondre à ce que doit être la gouvernance dans l'idéal, mais aussi à la façon de lutter contre la mauvaise gouvernance.	Norvège	Cette question est traitée par l'Action recommandée A1.3.6 « Adopter des stratégies pour le contrôle des activités illégales, en s'attachant aux mesures préventives ».
14	Portée de la gouvernance dans le cadre de la GDF	L'intitulé « gouvernance des forêts » réduit la dimension de la gouvernance, étant donné qu'il existe des facteurs de gouvernance extérieurs au secteur forestier qui ont une incidence sur la GDF (ex. les pratiques douanières). Il est proposé d'avoir une formulation qui prenne en compte un éventail plus large de bonne gouvernance.	Suisse	Le Principe1 est formulé en conférant à la gouvernance une portée plus large, comme suit : «Politique forestière, gouvernance, lois et dispositifs institutionnels"»
15	Responsabilisation et participation du public	Il est proposé d'ajouter une ligne directrice relative à « la responsabilisation et la participation du public à la gestion forestière », afin de se conformer à l'engagement permanent en faveur de la GDF de la part de toutes les parties prenantes, tel qu'il est préconisé.	Suisse	Dans toute révision de la législation GDF, observer les principes de rédaction de lois forestières optimales, tels que définis par Lindsay (2002) : (i) éviter de pousser trop loin le souci de légiférer; (ii) renforcer les dispositions devant assurer la transparence en instaurant le devoir de rendre des comptes, (iii) renforcer le rôle des acteurs et parties prenantes, (iv) veiller à conférer à l'élaboration des lois des

				modalités participatives et transparentes; et (v) s'assurer que la loi comporte des mécanismes d'application directe. »
16	L'importance particulière accordée à la REDD +.	Un inclusion notable a été celle des nouveaux enjeux liés à la gestion du carbone et au changement climatique, avec une attention particulière accordée à la REDD +. Les thèmes de la gestion du carbone et la REDD + ont occupé une place disproportionnée dans les lignes directrices révisées, les deux aspects mentionnés apparaissant dans de nombreux principes inscrit dans le document révisé. Les lignes directrices révisées devraient se concentrer sur la GDF en donnant un poids particulier à la promotion de la certification forestière comme moyen d'assurer et d'évaluer la pratique et la mise en œuvre efficace de la GDF. En outre, il a été généralement reconnu que toute forêt en gestion pérenne était neutre en carbone, à savoir qu'elle ne produira pas d'émissions nettes de carbone sur le long terme.	Malaisie	Ce point a été largement pris en compte au Principe 6 de la nouvelle version : « Veiller à ce que la gestion à l'échelon de l'UFA applique des principes valides à l'échelon national ainsi que les engagements pris au plan international en matière de stratégie d'abaissement des taux de carbone et de résilience du climat »
17		Alors que le changement climatique est traité dans plusieurs parties du texte, avoir «LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION A SES EFFETS AU NIVEAU DES UFA» en annexe donne l'impression qu'il s'agit d'un supplément, d'une question externe à la gestion durable des forêts. Nous sommes convaincus que ce texte devrait être intégré dans le corps du texte pour montrer qu'il s'agit d'une partie intégrante de la GDF.	Norvège	Cet aspect a été pris en compte dans la nouvelle version en incluant le Principe 6 «gestion du carbone forestier» dans le texte principal. Il est également traité dans la ligne directrices G1.8 « Inclure les problématiques nouvelles dans la gestion forestière d'ensemble » lorsque des thèmes comme la REDD + peut être pris en compte.
18	La REDD+ comme incitation	Les pleines potentialités de la REDD+ comme	Malaisie	La formulation du Principe 6 du projet de lignes

	financière	<p>incitation financière aux pays tropicaux devraient être explorées en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Telle qu'elle se présente aujourd'hui, la REDD + est encore un processus en évolution et son inclusion dans les lignes directrices révisées est considérée comme prématurée. Si l'OIBT estime nécessaire d'inclure ces nouvelles problématiques à ce stade, les lignes directrices révisées devraient être soumises à la nécessité d'une révision d'échéance rapprochée (dans les cinq prochaines années) afin d'acter les développements relatifs à la REDD+.</p>		<p>directrices révisées prend en compte ce commentaire en étant axée sur la gestion du carbone dans le cadre de la SFM.</p>
	<p>Importance des valeurs sociales de la forêt et mode de décision participatif</p>	<p>Les lignes directrices révisées accordent une plus grande importance aux valeurs sociales de la forêt et au caractère concerté des décisions touchant la GDF, ainsi qu'à la participation des populations à cette dernière. Ceci est remarquable sachant que la viabilité sociale est l'un des trois piliers de la gestion durable des forêts. Cependant, la mise en œuvre des différents principes requiert d'apprécier pleinement le fait que la participation des peuples autochtones et des communautés locales, s'agissant en particulier de obtention de leur consentement libre, préalable et éclairé aux les décisions de la gestion forestière, est un processus relativement nouveau dans plupart des pays tropicaux en développement, et donc que davantage de temps est nécessaire pour mettre ces modalités en œuvre</p>	Malaisie	<p>Il est entendu que les lignes directrices ne revêtent aucun caractère d'obligation mais sont une source de prescriptions pour les décideurs, les professionnels, les exploitants forestiers, etc. qui peuvent avoir besoin d'informations sur les pratiques optimales de gestion pérenne des forêts</p>

		efficacement. Ces contraintes doivent être dûment prises en considération et transcrites dans la formulation des mesures recommandées.		
19	Conditions cadres	Au titre du Principe 1, il n'existe pas de directives sur les questions financières et la promotion du secteur privé.	Suisse	Rechercher des mécanismes de financement innovants tels qu'un fonds forestier national, pour assurer le financement des programmes GDF.
20	Services écosystémique / environnementaux	Le concept de services écosystémiques manque de définition	Suisse	Une définition est donnée dans le glossaire.
21	Planification de la gestion forestière	La planification de la gestion forestière est la pierre angulaire des pratiques forestières. Il fournit les prescriptions requises en fonction de principes techniques de la foresterie, des pratiques techniques commerciales de la gestion d'une forêt pour atteindre les objectifs fixés. La réglementation et le contrôle des rendements à l'hectare font partie des pratiques et techniques que le plan de gestion prend en compte. À cet égard, le plan de gestion se situe à un rang supérieur à celui des techniques et pratiques, et devrait être érigé en principe.	Suisse	Ce point a été pris en compte dans la définition du Principe 14 : « Planification de la gestion forestière à l'échelon national ou régional », le Principe 15 « Planification de la gestion forestière au niveau de l'UFA » et le Principe 16 « gestion adaptative ». Il s'agissait d'amener au niveau des lignes directrices des bonnes pratiques de gestion qui ont été érigées en principes.